



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

Commission des Calendriers, Coupes et Championnats (séniors)

Procès-Verbal N° 1

Réunion du 17 juillet 2024

Président : Roland Loubeyre

Présents : Christian Bilbaut, Yves Blanc, Gérard Chevalier, Françoise Fillon, Jacques Maze, Vincent Nologues, Serge Potel, Magali Salesse

Invités : Nadège Delbert Lamotte, Benoit Madamour, André Mespoulhès
(membres de la Commission des Clubs Séniors)

Point sur les engagements :

A ce jour, le District dénombre :

- 60 Clubs en activité
- 90 équipes « séniors masculins »

Championnat Séniors Féminin :

L'organisation du Championnat Féminin sera proposée ultérieurement, les engagements des équipes étant reçus jusqu'au 16 août pour un début de compétition prévu le 28 septembre.

- **Nouvelle affiliation :**

- Reilhac Omnisport

- **Entente séniors :**

(sous réserve d'accord du Bureau du Comité Directeur en date du 19 juillet 2024)

- F. C. Junhac – Montsalvy (3) avec U. S. du Haut Célé (2)

- **Courriers de Clubs :**

- **ET.S. Roannes Saint-Mary :**

Mise en non-activité pour la saison 2024 – 2025

- **U. S. Labrousse – Vezels :**

Reprise d'activité

- **F. C. Minier :**

Cessation définitive d'activité

- **Ent. Anglards – Salers (2), U. S. Carlat – Cros (2), A. S. Cezens (2), Sporting Châtaigneraie (3), Jordanne F. C. (3), Et. S. Saint-Mamet (3) :**

Ces équipes ne sont pas engagées cette saison

- **F. C. Ally – Mauriac (3), Ydes Sport (2) :**

Création d'équipes réserves

- **F. C. Albepierre – Bredons, F. C. Ally – Mauriac, Ent. Anglards – Salers, Carladez – Goul Sp., U. S. de la Cère, Sporting Châtaigneraie, U. S. Crandelles, U. S. Loupiac – Saint-Christophe, Jordanne F. C., A. S. Neussargues, Ent. Nord Lozère, Et. S. Pierrefort, Saint-Georges Sp. L., Et. S. Saint-Mamet, Ent. Stade Riomois – Condat, Sud Cantal Foot, U. S. Siran, A. S. Vebret – Antignac, Ydes Sport**

La Commission des Calendriers et le Secrétariat du District prendront en compte les demandes diverses de ces Clubs dans la mesure du possible lors de la constitution des poules et de la programmation des rencontres dans les différents Championnats.

POULES des CHAMPIONNATS 2024 – 2025

La composition des poules ci-dessous est proposée sous réserves de validation par le Bureau du Comité Directeur du 19 juillet 2024 et d'apurement d'éventuelles procédures en cours ou à venir.



1 poule de 12 équipes

C. S. Arpajon, Am. S. Belbex, U. S. Crandelles, A. S. Espinat, Jordanne F. C., F. C. Junhac – Montsalvy, F. C. Massiac – Molompize – Blesle, U. S. Murat (2), Ent. Nord Lozère (2), A. S. Pleaux – Rilhac – Barriac, U. S. Saint-Flour (2), Ent. Stade Riomois – Condat.



1 poule de 12 équipes

F. C. Artense, Carladez – Goul Sp., Sp. Châtaigneraie Cantal (2), F. C. Moussages, F. C. Pays de Rance (2), F. C. Quatre Vallées, Roannes – Ytrac Foot (2), Saint-Georges Sp. L., Et. S. Saint-Mamet, U. S. Vallée de l'Authre (2), C. S. Vézac, A. S. Yolet.



3 poules de 10 équipes

Poule A

A. S. Chaudes-Aigues – Neuvéglise, F. C. La Chapelle – Saint-Poncy, F. C. Massiac – Molompize – Blesle (2), U. S. Murat (3), A. S. Neussargues, Ent. Nord Lozère (3), Et. S. Pierrefort, U. S. Saint-Flour (3), Saint-Georges Sp. L. (2), A. S. Just.

Poule B

F. C. Ally – Mauriac (2), F. C. Artense (2), Aspre F. C. Fontanges, U. S. Besse, A. S. Espinat (2), A. S. Naucelles, Ent. Stade Riomois – Condat (2), U. S. Vallée de l'Authre (3), A. S. Vebret – Antignac, Ydes Sport F. C.

Poule C

Arpajon C. S. (2), Am. S. Belbex (2), U. S. de la Cère, U. S. Cère et Landes, U. S. du Haut Célé, F. C. Junhac – Montsalvy (2), F. C. Pays de Rance (3), Am. S. Sansac (2), U. S. Siran, Sud Cantal Foot (2).



4 poules de 9 équipes

Poule A

A. S. Anglards de Saint-Flour, F. C. Cézallier – Alagnon, A. S. Cezens, A. S. Chaudes-Aigues – Neuvéglise (2), F. C. La Chapelle – Saint-Poncy (2), Ent. S. Margeride, F. C. Massiac – Molompize (3), A. S. Neussargues (2), F. C. Planèze.

Poule B

F. C. Ally – Mauriac (3), Ent. Anglards – Salers, U. S. Chaussenac, A. S. Pleaux – Rilhac – Barriac (2), F. C. Quatre Vallées (2), S. C. Saignes, A. S. Trizac, A. S. Vebret – Antignac (2), Ydes Sport (2).

Poule C

F. C. Alpepierre – Bredons, Carladez – Goul Sp. (2), U. S. Carlat – Cros, U. S de la Cère (2), F. C. Junhac – Montsalvy (3), U. S. Labrousse – Vezels, Et. S. Pierrefort (2), Vallée du Siniq F. C., C. S. Vézac (2).

Poule D

Ayrens Sport, U. S. Cère et Landes (2), U. S. Crandelles (2), U. S. Giou de Mamou, Jordanne F. C. (2), U. S. Loupiac – Saint-Christophe, Reilhac Omnisport, Et. S. Saint-Mamet (2), Am. S. Sansac (3).

Montées et descentes réglementaires en fin de saison 2024 - 2025

Application de l'Article 5 du Règlement Intérieur et de Championnat selon la situation des équipes concernées

➤ **en D1 :**

le premier et le second accèdent à la R3
les deux derniers de la poule descendront en D2

➤ **en D2 :**

le premier et le second accèdent à la D1
les trois derniers de la poule descendront en D3

➤ **en D3 :**

le premier de chaque poule montera en D2
les deux derniers de chaque poule descendront en D4

➤ **en D4 :**

le premier de chaque poule et autant de meilleurs seconds que nécessaire monteront en D3

Calendrier 2024 – 2025

Dates des journées de Championnat :

- **Poules de 12 équipes :**

Aller :

08 et 22 septembre ; 06, 20 et 27 octobre ; 03, 10 et 24 novembre ; 01, 08 et 15 décembre

Retour :

16 et 23 février ; 09, 16 et 23 mars ; 06 et 13 avril ; 04, 11 et 25 mai ; 01 juin

- **Poules de 10 équipes :**

Aller :

08 et 22 septembre ; 06, 20 et 27 octobre ; 10 et 24 novembre ; 01 et 08 décembre

Retour :

23 février ; 09 et 23 mars ; 06 et 13 avril ; 04, 11 et 25 mai ; 01 juin

Coupe du Cantal

57 équipes engagées :

Clubs de Ligue :	10
D1 :	9
D2 :	8
D3 :	14
D4 :	16

Le Club de Reilhac Omnisport n'a pas souhaité s'engager en Coupes du Cantal et Barrès.

1^{er} tour le 15 septembre :

D4 : 16 + **D3** : 8 = 24 participants

2^{ème} tour le 29 septembre :

12 qualifiés + **D3** exempts du 1^{er} tour : 6 + **D2** : 8 = 26 participants

Seizièmes de finale le 17 novembre :

13 qualifiés + **D1** : 9 + clubs de **Ligue** : 10 = 32 participants

Dates prévues au Calendrier Général :

Huitièmes le 09 février
Quarts de finale le 21 avril
Demi-finales le 07 juin
Finale le samedi 21 juin à Aurillac

Coupe Combourieu (40 équipes participantes)

Barrages le 17 novembre : (8 rencontres)

Seizièmes le 02 mars
Huitièmes le 30 mars
Quarts de finale le 21 avril
Demi-finales le 07 juin
Finale le samedi 21 juin à Aurillac

Coupe Barrès (45 équipes participantes)

Barrages le 13 octobre : (13 rencontres)

Seizièmes le 02 mars
Huitièmes le 30 mars
Quarts de finale le 21 avril
Demi-finales le 18 mai
Finale le samedi 14 juin

Questions diverses

Coupes départementales :

A la demande de la Commission des Clubs Séniors, les rencontres des quarts de finale et demi-finales des Coupes Combourieu et Barrès se dérouleront sur terrains neutres.

Les Clubs intéressés par l'organisation de ces rencontres devront adresser leurs candidatures à la Commission des Coupes qui désignera les terrains en fonction des différents tirages au sort.

Le Comité Directeur du District choisira le Club organisateur de la Finale de la Coupe Barrès et de la Finale de la Coupe du Cantal Féminine parmi les candidatures reçues suite à l'envoi du cahier des charges à tous les Clubs début janvier.

Rappels

Feuille de match informatisée (F.M.I.) :

L'utilisation de la Feuille de match informatisée est obligatoire sur toutes les rencontres des Championnats et des Coupes.

Nota : sa transmission doit être effectuée le dimanche avant 20 h 00.

Demandes de report de rencontres :

La Commission précise qu'aucun report de rencontre programmée selon le calendrier général ne sera accordé pour des motifs divers :

Evénements locaux (foire, fête, exposition...), tournoi de jeunes, Coupe Gambardella – Crédit Agricole, déplacement pour une manifestation sportive (Ligue 1, Ligue 2, Top 14...), etc...

par contre :

Une rencontre pourra être avancée en cas d'accord entre les deux Clubs concernés.

Un Club pourra être laissé libre à une date non utilisée au calendrier général par une journée de championnat s'il en fait la demande suffisamment tôt.

Toutes les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel en vertu de l'Article 32 des Règlements généraux, dans un délai de 7 jours à compter de la date de parution du présent procès verbal.

Le Président de la Commission des Calendriers, Coupes et Championnats Séniors,
Roland Loubeyre